



Coordination Syndicale

Départementale des Territoriaux

25 Avenue de la Gare 07000 PRIVAS

[csd.cgt.ardeche@gmail.com](mailto:csd.cgt.ardeche@gmail.com)

## Communiqué de Presse :

# Rythmes scolaires, premier effet MACRON !

Depuis 2012, la CGT Educ'action n'a jamais cessé de combattre les décrets Peillon/Hamon car ils instaurent une véritable territorialisation de l'école primaire, de la fatigue chez les élèves et les personnels, une dégradation des conditions de travail et d'étude, ainsi qu'une concurrence accrue entre public et privé, entre communes riches et communes pauvres.

Du côté des animateurs qu'ils soient agents territoriaux, associatifs, auto-entrepreneurs concernés par les temps d'activité périscolaires, la précarité n'a fait que croître de façon spectaculaire : de nombreux agents sont maintenus dans des conditions statutaires et de temps partiel inacceptables par rapport aux missions et aux responsabilités qui sont les leurs.

Le chef de l'Etat et son gouvernement viennent par décret du 27 juin de laisser la possibilité pour les communes de revenir à la semaine de quatre jours après discussion avec les conseils d'école et les fédérations de parents d'élèves. L'application de ces textes aura des conséquences désastreuses pour les personnels des collectivités ou des associations qui interviennent sur les activités périscolaires ce qui entraînerait des suppressions de postes. Ces décisions ne peuvent se prendre que dans une large concertation et dans un cadre national garantissant l'égalité de traitement des élèves et des personnels.

Encore une fois, les enfants, les parents, les enseignants, les agents territoriaux vont être victimes d'un choix politique pris à la va-vite et sans négociation. Pire, après le recrutement massif de milliers d'animateurs par le gouvernement Hollande, avec celui de MACRON, quel est leur avenir ?

## **Interminable Capharnaüm**

Des communes ont décidé de mettre en place des garderies le mercredi matin, mais encore une fois, ce n'est pas le cas partout. Les élus locaux avancent l'argument budgétaire. S'il n'y a pas de mode de garde, comment les familles vont-elles faire ?

La CGT Ardèche dénonce cette mesure prise à la va-vite et estime que le gouvernement, les collectivités ont aujourd'hui la responsabilité d'assurer un accueil pour les enfants, mais aussi d'assurer la pérennité de l'emploi des personnels recrutés ces dernières années.

La CGT exige un plan de titularisation d'urgence, une remise à plat de l'organisation du service public local autour de l'école pour une véritable équité sur notre département. Ce seront des revendications pendant la journée de mobilisation du Mardi 12 Septembre.

La réforme des temps éducatifs n'a jamais été concertée avec les principaux protagonistes. La fédération CGT des services publics a toujours dénoncé le choix du précédent gouvernement d'un nouveau transfert de compétence de l'état vers les collectivités sans les moyens nécessaires, produisant de nouvelles inégalités territoriales. Le rythme de la journée des enfants devait être amélioré mais la situation n'a fait qu'empirer, y compris en termes de qualité éducative.

**Une fois de plus la CGT Ardèche** appelle les élus locaux à prendre leurs responsabilités et à stopper cette politique d'austérité qui freine la construction d'une société juste et égalitaire.

*Privas, le 19/07/2017*

*Éric Vigouroux, Secrétaire Général de l'Union Départementale CGT 07,  
Portable N° : 06 70 37 50 30*

*Bruno Constant, Responsable de la Coordination Syndicale Départementale des Services Publics CGT 07,  
Portable N° : 06 84 12 51 22*

*Sylvie Piromalli, Responsable du Syndicat Départemental de l'Education Nationale CGT 07,  
Portable N° : 06 84 83 20 02*